

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE SUIVI DE L'AGENDA 21.2

Le 19 octobre 2017, la Ville a organisé la première réunion de suivi de l'Agenda 21.2, avec les membres du Club 21.

Les participants ont reçu, en avant-première, le document programme de ce grand plan de développement durable.

Suite à une visite inaugurale de la nouvelle passerelle, la Ville a ensuite rendu compte des différentes actions engagées, sur la thématique : « Lutter contre l'effet de serre ».

On trouvera ci-dessous les différentes actions inscrites dans le court terme, sur cet axe ; et leurs taux d'avancement, précisés après discussion avec les présents.

Une prochaine réunion du Club 21 est prévue, le 19 décembre, à 19h30, salle Ballaloud.

Rappel : 0 % - L'action n'a pas été engagée / 25 % - L'étude est en cours / 50 % - L'étude est achevée / 75 % - L'action est en cours de réalisation / 100 % - L'action a été achevée.

► Renforcer et améliorer l'offre de transport en commun ferrée et routière.

42. Faciliter l'intermodalité entre les Transports en commun et les autres modes de transport.

Créer un dépose-minutes devant la gare. **50%** Lutter contre les voitures ventouses : travailler sur la signalisation, l'orientation vers le parking + contrôle du dépose minute

Utiliser le terre plein SNCF pour garer les véhicules. **100%**

45. Mettre en place une ligne de bus intercommunale CCFG (et si possible au-delà). 50% : mise en place d'une ligne 2 CCAM Marignier (gare et collège) ☞ Extension sur la zone des Pré Paris ?

► Améliorer encore le ramassage scolaire

47. Créer des lignes de transports scolaires pour Ossat et Monnaz. 25%

48. Afin de faciliter la vie des familles ayant des enfants fréquentant différents cycles (collège, primaire, maternelle : permettre aux enfants de maternelle et de primaire de prendre le ramassage scolaire (et leur offrir un service d'accueil gratuit ou à moindre coût, s'il s'avère impossible d'unifier les horaires d'ouverture). 25%

► Favoriser les déplacements doux, notamment grâce à des passerelles de franchissement

49. Renforcer l'attractivité des transports « doux » via la mise en place d'aménagements sécurisés et de passerelles de franchissement

Créer une passerelle de franchissement du Giffre entre le Vieux pont et le Pont neuf. **75%**

Vérifier que les aménagements des voies cyclables ne gênent pas le passage des remorques à vélo ou des tandems. En cours, action permanente à intégrer dans tous les travaux.

Améliorer et sécuriser les trottoirs. (Idem)

Rendre les parcours cyclistes plus sûrs et plus agréables, en découplant notamment leur tracé et celui des voies à forte circulation automobile. **(idem)**

50. Faire la jonction de la piste cyclable Cluses – Thyez – Marignier. 25%

► Soutenir l'usage des véhicules électriques

52. Mettre en place des bornes de recharge électriques sur le territoire. 75%

► Concilier développement et environnement, pour mieux lutter contre l'effet de serre et préserver la cadre de vie

56. Opter pour une croissance démographique maîtrisée, et préserver les atouts naturels du territoire en luttant contre l'étalement urbain. (PADD) 100%

57. Encourager la construction collective, en respectant le cadre de vie et l'identité de la Ville. (PLU) 100%

58. Construire sans nuire aux paysages, notamment dans le haut des coteaux. (PLU) 100%

59. Encourager la construction collective, en respectant le cadre de vie et l'identité de la Ville. (PLU) 25%

60. Adapter la ville aux nouvelles réalités liées au contournement, et donner toute leur place aux développements doux. 50%

► Réduire les émissions de gaz à effet de serre du bâti et de particules fines

61. Sensibiliser fortement les habitants à la sobriété énergétique du logement, et leur apporter des informations pratiques et personnalisées afin d'améliorer leur habitation.

Développer un système d'aide / accompagnement à la rénovation / transition énergétique. **100%** (abondement au fonds air bois existant il faudrait aller plus loin et accompagner sur d'autres projets)

Mettre en ligne une information pratique très concrète sur les aides aux travaux d'amélioration de l'habitat, et mieux en informer les habitants. **100%**

► Rendre les nouvelles constructions particulièrement sobres en énergie fossile

64. Agir sur les règles d'urbanisme, pour développer des énergies renouvelables dans l'habitat. (PLU) 100%

► Développer l'énergie issue de la biomasse, tout en luttant pour améliorer la qualité de l'air

66. Appuyer toute possibilité de disposer des composteurs ou des chaudières non polluantes pour chauffer les habitations, par des réseaux de chaleur ; ou d'autres systèmes de réseaux de chaleur. 50%

► Réduire les consommations d'énergie communales

68. Remplacement progressif des installations de chauffage des bâtiments municipaux, pour des solutions moins émettrices de particules et de GES. (Engagées) 100%

69. Economiser sur les consommations dues à l'éclairage public et lutter contre la pollution lumineuse.

Eteindre les éclairages publics et nocturnes, plus tôt. **100%** (avis partagés pour des extinctions plus larges)

Développer les éclairages led (en cours sur plusieurs années). **100%**

Déjà

Par ailleurs, un certain nombre d'actions ont déjà été engagées, sur d'autres thématiques.

► **Action n° 3** - Réaliser un inventaire participatif de la biodiversité. **Déjà - La commune a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Agence française de la biodiversité. Ceci devrait permettre d'avancer dans la connaissance de la biodiversité du territoire, et d'obtenir davantage de crédits, pour conduire cette action.**

► **Actions n° 6 / 7 / 8** - Développer du foncier d'entreprise de façon limitée, sans réduire les surfaces agricoles. ■ Maintenir et protéger les surfaces agricoles notamment contre le morcellement et le mitage urbain ; et d'éventuelles extensions des ZA (notamment entre Marignier et AYZE). ■ Maîtriser l'urbanisation et l'étalement urbain, définir des franges urbaines claires, maintenir les continuités écologiques des milieux naturels. **Déjà - La délibération du 24 juillet 2017 arrête le projet de PLU qui répond aux enjeux de développement maîtrisé du territoire, de respect de la nature et des zones « vertes ».**

► Action n°15 - Créer des espaces verts pour faciliter les rencontres, notamment : ● Aménager des espaces « Nature et convivialité », équipés de bancs publics et de corbeilles de rue, afin de favoriser les échanges entre habitants. **Déjà - La commune a travaillé avec les jeunes en emplois d'été pour rénover et repositionner une quinzaine de bancs publics. Déjà - La commune a initié la création, au Plan Séraphin, d'un Parc de jeu.**

► **Action n° 46** - Mettre en place une ligne de bus intercommunale CCFG (et si possible au-delà). **Déjà - Avec la création du réseau ARVI, 3 nouvelles lignes de bus permettent aujourd'hui de relier très régulièrement la commune au bassin clusien.**

► **Action n° 49** - Renforcer l'attractivité des cheminements « doux » via la mise en place d'aménagements sécurisés et de passerelles de franchissement. Notamment : **Déjà - La commune a lancé la rénovation des berges le long du Giffre, et ouvert ainsi un nouveau cheminement doux. Déjà – Création d'une passerelle. Ce nouveau passage permettra de franchir le Giffre en modes doux, et ainsi mieux relier les quartiers.**

► **Action n° 66** - Appuyer toute possibilité de disposer des composteurs ou des chaudières non polluantes pour chauffer les habitations, par des réseaux de chaleur ; ou d'autres systèmes de réseaux de chaleur. **Déjà - Dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve, la commune a décidé d'abonder à hauteur de 500 € les aides du fonds Air Bois, qui permet aux habitants de remplacer leurs cheminées actuelles, par des cheminées moins polluantes.**

► **Action n° 81** - Créer des ponts entre les habitants de Marignier (parents, grands-parents) et les écoles, notamment pour faire bénéficier les élèves de témoignages ou de visites à l'extérieur autour des activités de la région (pressage des pommes, fours à pain...). **Déjà – Grâce à des habitants, les élèves de maternelle ont pu découvrir comment on faisait du jus de pomme – et s'en régaler.**

► **Action n° 102** - Attirer de nouveaux médecins grâce à la création d'une maison de santé. **Déjà - Le projet de Maison de santé a permis de compenser le départ d'un médecin à la retraite, par l'arrivée de 2 jeunes médecins. Une sage-femme a également rejoint la future maison de santé.**

► **Action n° 155** - Mieux accueillir les nouveaux habitants. **Déjà - La commune a mis en place une nouvelle cérémonie à destination des nouveaux arrivants avec distribution d'un pack bienvenue (abonnement bibliothèque, bons d'achat offert par l'union des commerçants, titres de transport Proximiti...).**